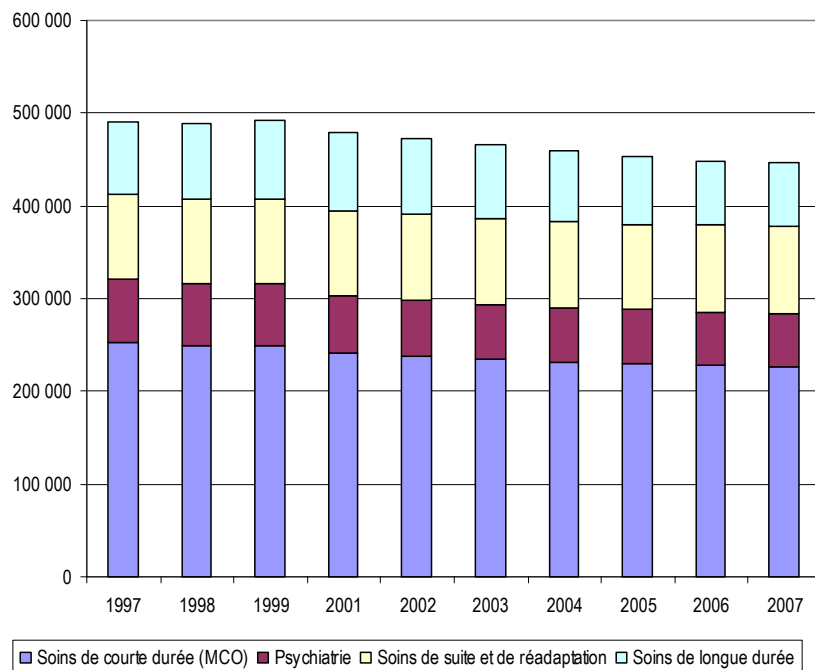


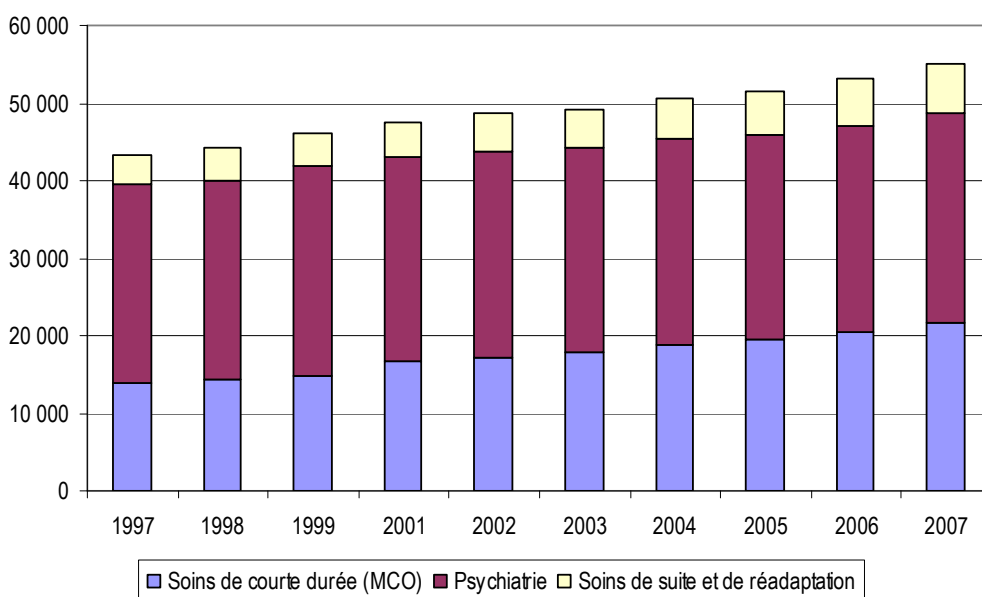
**Indicateur n° 11** : Nombre de lits d'hospitalisation complète et de places d'hospitalisation partielle pour 10 000 habitants par région.

**1<sup>er</sup> sous indicateur** : Évolution du nombre total de lits d'hospitalisation complète et de places d'hospitalisation partielle.

Nombre total de lits  
d'hospitalisation complète



Nombre total de places  
d'hospitalisation partielle



Source : DREES, SAE 1997-2007, données statistiques.

En 2007, 446 500 lits d'hospitalisation à temps complet ont été dénombrés dans les établissements de santé de France métropolitaine et des DOM, soit une diminution de 42 000 lits d'hospitalisation en neuf ans. En contrepartie, les capacités en hospitalisation à temps partiel se sont développées pour atteindre en 2007 un total de 55 000 places.

Au total, on compte 78,9 lits ou places pour 10 000 habitants, dont 70,3 lits en hospitalisation complète et 8,7 places en hospitalisation partielle. Le taux d'occupation, mesurant l'utilisation effective de ces capacités, est resté stable entre 2004 et 2007 dans toutes les disciplines, et atteint 76,4 % en médecine-chirurgie-obstétrique (MCO).

Entre 1998 et 2007, le nombre de lits d'hospitalisation à temps complet installés, toutes disciplines et tous secteurs confondus, est passé de 489 000 à 446 500. La fermeture de ces lits s'est effectuée à un rythme assez régulier. Cette inflexion n'a cependant pas touché toutes les disciplines de manière égale : le nombre de lits en court séjour (médecine, chirurgie et gynécologie-obstétrique) et en psychiatrie a diminué de façon importante, alors qu'il a augmenté en moyen séjour (soins de suite et de réadaptation). Après une augmentation jusqu'en 2001, les capacités d'accueil en long séjour diminuent, en particulier suite à la transformation en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de certaines unités.

Ce mouvement, qui résulte en partie d'une volonté de suppression de lits excédentaires, traduit aussi l'évolution structurelle des formes de prise en charge qui se tournent de plus en plus vers des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Depuis la seconde moitié des années 1980, une transformation des modes de prise en charge est intervenue à la faveur des innovations en matière de technologies médicales et médicamenteuses, notamment en anesthésie. Un nombre croissant de procédures (interventions chirurgicales, explorations endoscopiques, etc.) ont pu être effectuées en dehors du cadre traditionnel de l'hospitalisation à temps complet. Entre 1998 et 2007, plus de 7 000 places d'hospitalisation à temps partiel en MCO ont été créées, venant compléter les 14 000 places déjà existantes. En psychiatrie, le nombre de places est plutôt stable depuis 1998. Dans cette discipline, si le recours à l'hospitalisation partielle est ancien dans les secteurs public et privé à but non lucratif, l'émergence de ce type de structures dans les cliniques privées depuis quelques années n'a que peu d'influence sur le nombre total de places. En moyen séjour, et en particulier pour la réadaptation fonctionnelle, près de 2 400 places ont été créées en neuf ans.

Précisions méthodologiques : cf. 2<sup>ème</sup> sous-indicateur.

**Programme « maladie » - Partie I Données de cadrage**

**Indicateur n° 11** : Nombre de lits d'hospitalisation complète et de places d'hospitalisation partielle pour 10 000 habitants par région.

**2<sup>ème</sup> sous indicateur** : Nombre de lits d'hospitalisation complète et de places d'hospitalisation partielle par région.

Région	Nombre de lits d'hospitalisation complète				Nombre de places d'hospitalisation partielle			TOTAL
	Soins de courte durée (MCO)	Psychiatrie	Soins de suite et de réadaptation	Soins de longue durée	Soins de courte durée (MCO)	Psychiatrie	Soins de suite et de réadaptation	
Alsace	39,3	7,6	14,8	15,9	3,4	4,9	1,3	87,4
Aquitaine	37,7	11,3	16,4	7,0	3,0	4,8	0,9	81,0
Auvergne	40,1	12,7	16,7	19,1	3,0	6,0	0,8	98,4
Basse-Normandie	40,8	8,1	13,9	8,8	2,7	5,7	1,6	81,7
Bourgogne	41,0	10,0	15,4	9,7	3,4	3,9	0,5	83,8
Bretagne	35,7	12,2	14,9	16,4	3,0	6,2	1,3	89,7
Centre	33,8	9,3	14,3	14,4	3,2	4,4	0,6	79,8
Champagne-Ardenne	41,4	7,5	10,0	14,1	3,3	4,1	0,6	81,1
Corse	37,3	11,8	18,0	10,1	2,9	3,2	2,0	85,4
Franche-Comté	37,7	10,7	12,9	11,2	2,6	3,2	1,3	79,5
Haute-Normandie	32,3	6,4	12,6	8,6	3,1	4,7	0,8	68,5
Ile-de-France	34,2	6,6	14,5	6,8	4,0	4,0	1,0	71,1
Languedoc-Roussillon	34,8	11,1	19,7	11,1	4,0	4,1	1,1	85,9
Limousin	44,8	12,4	14,6	24,2	3,4	8,9	0,8	109,0
Lorraine	41,9	9,6	13,7	12,7	3,0	3,3	1,6	85,9
Midi-Pyrénées	34,8	11,3	16,8	9,4	3,0	4,8	0,9	81,0
Nord-Pas-de-Calais	35,9	7,8	12,5	10,6	3,5	3,1	1,3	74,6
Pays de la Loire	31,0	7,5	13,8	13,4	3,1	5,1	1,0	75,0
Picardie	33,8	10,4	13,7	14,6	2,3	4,3	0,9	79,9
Poitou-Charentes	32,7	8,7	13,3	10,9	3,5	4,3	0,6	74,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36,2	10,4	21,4	7,3	4,6	4,2	1,0	85,1
Rhône-Alpes	34,5	8,8	15,0	12,4	3,0	3,2	0,9	77,9
<b>France métropolitaine</b>	<b>35,8</b>	<b>9,0</b>	<b>15,2</b>	<b>10,9</b>	<b>3,4</b>	<b>4,3</b>	<b>1,0</b>	<b>79,6</b>
Guadeloupe	37,9	7,1	13,6	8,6	3,1	4,5	1,4	76,2
Guyane	30,3	3,9	3,5	4,7	0,8	0,7	0,0	43,9
La Réunion	24,5	4,5	4,6	1,0	2,7	3,8	1,9	43,1
Martinique	37,7	7,7	13,3	5,0	2,3	1,3	0,8	68,0
<b>France entière</b>	<b>35,62</b>	<b>8,95</b>	<b>14,97</b>	<b>10,67</b>	<b>3,40</b>	<b>4,27</b>	<b>1,01</b>	<b>78,90</b>

Champ : France entière.

Sources : DREES, SAE 2007, données statistiques.

Insee - Recensements de population, Estimations de population (au 1er janvier 2007).

Les capacités d'accueil les plus élevées, en regard de leur population, sont observées en Limousin et en Auvergne, avec respectivement 109 et 98 lits ou places pour 10 000 habitants. Le Limousin est d'ailleurs la région où la population est la plus âgée, avec 28 % de personnes âgées de 60 ans ou plus. Inversement, les régions Île-de-France et Haute-Normandie qui ont des capacités d'accueil plus faibles, respectivement 71 et 69 lits ou places pour 10 000 habitants, présentent une structure démographique plus jeune, la proportion de personnes de 60 ans ou plus étant seulement de 17 % en Île-de-France et de 20 % en Haute-Normandie.

Les départements d'outre-mer présentent un visage contrasté : des capacités d'accueil globalement comparables aux régions métropolitaines en court séjour de médecine, chirurgie et obstétrique, des capacités plus faibles pour la prise en charge des autres disciplines (psychiatrie, soins de suite et de réadaptation ou long séjour).

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°11 :

La Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) est une enquête administrative exhaustive et obligatoire auprès des établissements de santé publics et privés installés en France (métropole et DOM), y compris les structures qui ne réalisent qu'un seul type d'hospitalisation ou qui ont une autorisation pour une seule activité de soins. La Statistique annuelle produit deux types de données :

- une base dite « administrative » : elle contient les données déclarées par un établissement ou une entité juridique (données validées par la DRASS ou la CRAM selon les cas) ;
- une base dite « statistique », destinée aux études, à partir des données redressées par la Drees pour corriger les effets de l'absence partielle ou totale de réponse de certains établissements.

Ces indicateurs (capacités rapportés à la population) font partie des indicateurs retenus par Eurostat pour les comparaisons et évolutions européennes.

Définitions :

*L'hospitalisation complète* se définit selon la nature de l'unité d'accueil. Il s'agit d'unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle inclut également dans les données présentées les unités fermées le week-end (hospitalisation dite de semaine).

*L'hospitalisation partielle* concerne l'accueil de jour ou de nuit et les unités ayant des activités d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoire. Elle fait partie, avec l'hospitalisation à domicile (HAD), des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

*Les capacités d'accueil* des établissements de santé sont comptabilisées en nombre de **lits** (dont les berceaux et les couveuses agréés) pour l'hospitalisation complète, et en **places** pour l'hospitalisation partielle (le nombre de places est égal au nombre de patients pouvant être accueillis en même temps). Il s'agit des lits et places installés au 31 décembre 2007, c'est à dire en état d'accueillir des malades, y compris ceux fermés temporairement pour cause de travaux. Leur nombre peut différer de celui des lits et places autorisés, qui ne sont pas nécessairement ouverts.